



# VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

**Une vaste demeure de village composée d'un rez-de-chaussée sur cave, deux étages et combles, d'une superficie habitable de 214,75m<sup>2</sup>, située angle de la rue Elie Louis Julien et de la rue Jules Bourdin, 04700 ORAISON, inoccupée.**

La vente aura lieu à l'audience du Tribunal judiciaire de DIGNE LES BAINS, au Palais de Justice, 6 place des Récollets, 04000 DIGNE LES BAINS :

**Le jeudi 04 avril 2024 à 09h00**

**CREANCIERE POURSUIVANTE :** La **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE RHONE ALPES**, nouvelle dénomination de la BANQUE POPULAIRE DES ALPES, société anonyme coopérative de Banque Populaire, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code Monétaire et Financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux Etablissements de Crédit à capital de variable immatriculée au RCS de LYON sous le n°605 520 071 dont le siège social est 4 boulevard Eugène Deruelle, 69003 LYON prise en la personne de son représentant légal domicilié es-qualités audit siège.

Pour qui domicile est élu chez **Maître Olivier DE PERMENTIER**, Avocat au Barreau des Alpes de Haute-Provence, membre de la SCP TGA - AVOCATS, dont le Cabinet est sis Centre d'Affaires Axe Sud, Avenue Joseph Cugnot à 04100 MANOSQUE.

**DESIGNATION :** Commune de **04700 ORAISON**, angle de la rue Elie Louis Julien et de la rue Jules Bourdin, Section G n°390 pour 01a 15ca, "lieudit Le Village", dans une vaste demeure de village ayant fait l'objet d'un état descriptif de division reçu par Maître BROCHIER, Notaire à ORAISON, le 27 décembre 1996, publié au Service de la Publicité Foncière de DIGNE LES BAINS le 16 février 1961, volume 331, n°18.

**MISE A PRIX : 20.750,00euros**

**Avec faculté de baisse du quart puis de la moitié  
puis retrait du bien après ces baisses en cas de carence d'enchères.**

**Visite des lieux : jeudi 14 mars 2024 de 14h00 à 14h30.**

En contactant Maître Adeline JEAN, Huissier de Justice à  
04600 CHATEAU ARNOUX SAINT AUBAN (Tél. 04.92.37.29.08)  
**sous réserve d'un délai de prévenance de 48h00.**

Les enchères sont ne pourront être reçues que par Ministère d'Avocat au Barreau des Alpes de Haute-Provence après vérification de la solvabilité de l'enchérisseur et contre une caution bancaire irrévocable ou un chèque de banque représentant 10 % du montant de la mise à prix, sans que le montant de cette garantie puisse être inférieure à 3 000 euros. Les frais étant supportés par l'adjudicataire en sus du prix d'adjudication. Le cahier des conditions de vente peut être consulté au Greffe de Monsieur le Juge de l'Exécution du Tribunal judiciaire de DIGNE LES BAINS ou sur le site internet du Cabinet de l'Avocat poursuivant ([www.tga-avocats.com](http://www.tga-avocats.com)).